



Communiqué de presse

La FESP et le Secrétariat d'Etat aux Droits des femmes signent le 1^{er} plan mixité des services à la personne

5-11 Octobre 2015

SEMAINE DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
FEMMES-HOMMES

La France avance

Mercredi 7 octobre 2015, Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, a signé un plan mixité dans le secteur des services à la personne, avec Sandra KUNTZMANN-BURGO, vice-présidente de la Fédération du service aux particuliers (Fesp), représentant Maxime AIACH, président de la Fesp.

« C'est un plan ambitieux et réaliste » a déclaré la secrétaire d'Etat. « Ambitieux, car, partant d'un niveau élevé de féminisation, le secteur dispose d'une marge de progrès importante. Réaliste, car il propose des actions concrètes pour améliorer la mixité et les conditions d'emploi » a ajouté la secrétaire d'Etat.

Elle-même fondatrice et présidente d'une entreprise de garde d'enfants et présidente du Syndicat des entreprises de services à la personne (Sesp) membre de la Fesp, Sandra KUNTZMANN-BURGO a souligné « l'importance de prendre en considération le regard que la société porte sur certains métiers des services à domicile pour mieux en combattre les présupposés. »

Le secteur des services à la personne emploie 1,4 million de personnes dont une très grande majorité de femmes. Ce secteur, en croissance et pourvoyant 77 % de ses emplois en CDI, est cependant marqué par une grande hétérogénéité des structures et des modes d'exercice, par un recours important au temps partiel et des conditions de travail parfois difficiles.

Ce plan est le 5^{ème} plan sectoriel mixité mis en place depuis 2014. Fixant des objectifs de mixité à cinq ans et les actions pour les atteindre, il aborde plusieurs priorités :

- promouvoir les métiers auprès du grand public, des jeunes et des demandeurs d'emplois ;
- promouvoir la mixité auprès des bénéficiaires ;
- encourager la création d'entreprises ;
- professionnaliser le secteur autour de la formation, des conditions de travail dans les entreprises (notamment compléments de temps partiels), de la construction de parcours professionnels, de la rénovation de la classification des métiers ;
- valoriser l'égalité professionnelle dans les entreprises.



Pour Pascale Boistard, « la mixité des métiers est un enjeu essentiel. C'est un enjeu de liberté. Il est plus facile de choisir son métier en fonction de ses affinités, quand les métiers ne semblent pas uniquement destinés à un des deux sexes.

C'est aussi un enjeu d'égalité. Car aujourd'hui, les métiers dits « féminins » sont moins bien payés que les métiers dits « masculins ». C'est une des raisons des écarts de salaires inacceptables qui persistent entre femmes et hommes » a conclu la secrétaire d'Etat.

Contacts presse

Cabinet de Pascale Boistard - 01 40 56 75 78 - cab-ddf-presse@femmes.gouv.fr

Fesp, Gaëlle Dufour – 01 53 85 40 80 – gaelle.dufour@fesp.fr